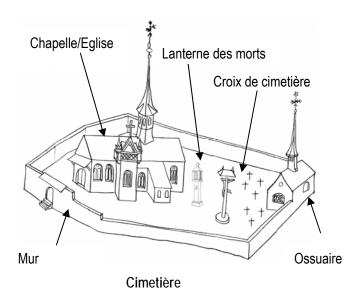
Cimetières

Auteur: Anne Nagel Etat: 2003

Introduction

Le cimetière est l'endroit public et collectif où l'on enterre les morts. Le terme français est dérivé du grec *koimêtêrion* «lieu où l'on dort». Contrairement aux lieux d'inhumation couverts, sous les églises et les cloîtres, les cimetières sont des espaces circonscrits situés en plein air. La clôture les entourant symbolise la frontière existant entre le sacré et le profane et sépare le monde des vivants du monde des morts.



Histoire

Parmi les nombreuses formes d'inhumation existantes, telles les columbariums, les catacombes ou encore les maisons funéraires, c'est le cimetière à ciel ouvert qui s'est imposé avec les débuts du christianisme. Le fait d'être inhumé dans l'église était un privilège réservé exclusivement aux dignitaires ecclésiastiques et laïcs, puis plus tard aux nobles et aux membres de la haute bourgeoisie. Les autres membres de la communauté étaient enterrés dans le cimetière, espace clôturé, entourant l'église. Les tombes les plus proches de l'église étaient les plus convoitées, étant donné que l'on pensait qu'elles profitaient, de par leur proximité avec l'église, de l'action bénéfique des reliques et des bénédictions prononcées durant la messe. A l'extérieur du mur du cimetière étaient enterrés les condamnés à

mort, les suicidés, les voleurs et les personnes exerçant des professions considérées comme malhonnêtes. Jusqu'à la Réforme, le cimetière était incontestablement associé à l'église et l'inhumation «intra muros» (= à l'intérieur des murs de la ville) allait de soi. La Réforme a durablement transformé le système d'inhumation et l'organisation du cimetière. La nouvelle conception du culte des morts - c'est-à-dire la conviction que l'inhumation ne devait pas obligatoirement se faire dans un terrain béni et à proximité des reliques -, la croissance des villes et les épidémies de peste ont provoqué au XVIe siècle le déplacement de certains cimetières devant les murailles de la ville. En s'éloignant de la ville, le cimetière a également perdu de sa fonction cultuelle. Suite à la révolution qui a eu lieu dans le domaine de l'hygiène à la fin du XVIIIe siècle, il a été strictement interdit dans de nombreuses villes de Suisse de procéder à des inhumations dans les églises et les cimetières qui les entouraient et les cimetières ont désormais été placés à la périphérie des lieux d'habitation. C'est à cette époque également que les cimetières ont passé du ressort de l'Eglise à celui de la commune. L'inhumation des membres de confessions différentes au même endroit est ainsi devenue la règle. La sécularisation de l'inhumation, phénomène généralisé, et la séparation géographique entre les nouveaux cimetières et les centres des villes et leurs églises ont rendu nécessaire un programme de cons-truction élargi, comprenant morgue, chapelle et bâtiment administratif. Les nouveaux lieux d'inhumation, fonctionnels, répondant à des principes de jardinage, architectoniques et économiques, étaient divisés en différents quartiers en fonction des types de tombes – d'enfants, d'adultes, de lignées et de familles - (p. ex. le cimetière central du Sihlfeld à Zurich). Après 1870 sont apparus les cimetières aménagés à l'image de parcs et de bois, pourvu de jardins représentant un paysage et où les tombes et tombeaux étaient répartis sans se conformer à un plan précis.

Termes techniques

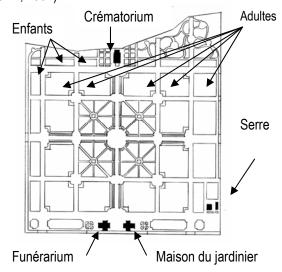
Caveau de famille: à la place d'un enterrement privilégié, d'une sépulture héritée de génération en génération, est apparu vers la fin du XVIIIe siècle le caveau de famille, que chacun qui en avait les moyens pouvait acquérir. Les cimetières à caractère historique sont appréciés pour leurs sépultures de famille partiellement utilisées aujourd'hui encore, qui se dressent le long du mur du cimetière ou de chaque côté de l'allée principale. C'est elles qui par leur ancienneté et leurs tombeaux monumentaux confèrent un caractère original à chaque cimetière.

<u>Chapelle ardente</u>: chapelle située dans le cimetière communal et dans laquelle les obsèques religieuses et civiles se déroulent. L'architecture et l'équipement intérieur doivent donc répondre aux différents besoins de toutes les communautés religieuses et de toutes les conceptions du monde.

<u>Chapelle de cimetière</u>: à la différence de la chapelle communale, celle du cimetière est un espace sacré destiné à accueillir les cérémonies de funérailles.

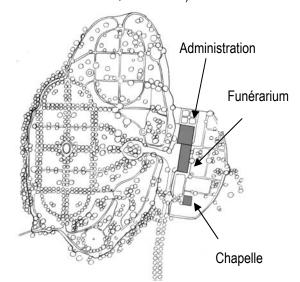
<u>Champs Elysées</u>: type de cimetières particulièrement répandu en Italie (exemple le plus ancien et le plus connu: Campo Santo près du dôme de Pise, 1278), un espace rectangulaire ou carré entouré d'un mur orné d'urnes ou de tombeaux.

<u>Cimetière central</u>: cimetière de grande taille, qui était situé, au début de son exploitation, à des kilomètres des lieux d'habitation. Le déplacement des cimetières à la périphérie des villes est survenu d'une part dans le cadre du déploiement de l'infrastructure urbaine et, d'autre part, dans un but de centralisation (Zurich, cimetière central du Sihlfeld, 1877; Bâle, cimetière de Hörnli, 1932).



Cimetière central de la Ville de Zurich datant de 1877

<u>Cimetière forestier</u>: dérivé du cimetière aménagé sur le modèle d'un parc, ce type de cimetière rappelle un bois (Davos/GR Waldfriedhof, 1919/ 1921).

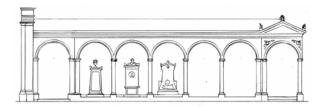


Cimetière forestier Davos, 1919/21 Architecte: Rudolf Gaberel

<u>Cimetière fortifié</u>: ce type de cimetière servait également de lieu de dépôt pour le grain et les réserves de nourriture ainsi que de refuge pour la population en cas d'attaques par l'ennemi. On y accédait par une porte qui pouvait être fermée de l'intérieur, parfois même par une entrée protégée dans une maison. Il était courant que l'ossuaire soit intégré à la fortification (Muttenz/BL, cimetière fortifié St Arbogast, utilisé jusqu'en 1860).

<u>Cimetière-parc</u>: il s'agit de l'application conséquente des principes d'esthétique relatifs aux cimetières développés depuis le XVIII^e siècle en théorie et depuis le XIX^e siècle en pratique. Le cimetière doit ressembler à un jardin: les tombes disposées dans un paysage idéal agrémenté d'arbres et d'espaces fleuris destiné à atténuer la dureté de la mort.

Colonnade: arcades qui, dans la continuité du cloître, sont conçues pour contenir des tombes et des tombeaux, entourent le cimetière et en sont le mur d'enceinte. En divers endroits, la colonnade est devenue un lieu privilégié d'inhumation suite à l'interdiction d'enterrer les morts à l'intérieur des églises (colonnade du cimetière de Lucerne, vers 1640).



Colonnade du cimetière Friedental, Lucerne, XIXe s.

<u>Columbarium</u>: tombeau semblable à un pigeonnier (lat. <u>columba</u> = pigeon) percé de niches où étaient déposées des urnes dans l'Antiquité romaine. Ce terme désigne aujourdhui un édifice où l'on place les urnes cinéraires. Il est apparu suite à la réintroduction de la crémation à la fin du XIX^e siècle et ses murs sont pourvus de niches contenant des urnes. Une telle niche constitue une alternative à la tombe à urnes à la fois pratique et bon marché.

<u>Crématorium</u>: bâtiment où les corps peuvent être incinérés. Contrairement aux crémations cultuelles du passé, celles qui ont lieu dans cet endroit sont motivées par des raisons économiques, hygiéniques et sociopolitiques. L'incinération à large échelle n'a été possible que suite au développement d'une infrastructure adéquate. Le premier crématorium de Suisse a été mis en service à Zurich (Sihlfeld) en 1889. L'architecture utilitaire, notamment les cheminées, était souvent dissimulée derrière un style antique, comme des façades d'un temple grec ou romain. Font partie de l'agencement de base d'un crématorium la chapelle ardente et, situé le plus souvent au sous-sol, l'appareil à incinérer. Il n'est pas rare de voir un → columbarium dans un crématorium.



Le premier crématorium de Suisse, cimetière central Sihlfeld, Zurich, 1889

<u>Croix de cimetière</u>: fait partie du décor du cimetière médiéval. En tant qu'emblème chrétien de souveraineté, il signale un espace sacré. L'existence d'une croix était déjà indiquée sur le plan du monastère de Saint-Gall (820/830) au milieu du cimetière. Une croix moins haute portant le corps du Christ est un autre type de croix de cimetière.



Croix de cimetière, Sobrio TI, 1777



Croix de cimetière, Lucerne, Im Hof, 1773

<u>Funérarium</u>: la croissance de la population urbaine, l'émergence d'une conscience hygiénique et la question de la nécessité de la conservation des morts à domicile ainsi soulevée ont contribué à la création, au XIX^e siècle, du funérarium. Ce bâtiment répond à deux soucis: irréprochable sur le plan hygiènique, il constitue un lieu de dépôt des corps idéal avant leur inhumation et, permettant une longue observation des défunts, supprime la crainte d'enterrer un vivant. Le funérarium est souvent pourvu d'un équipement d'autopsie.



Funérarium du projet de cimetière Selnau à Zurich, 1841

<u>Lanterne des morts</u>: un objet typique du cimetière médiéval, représenté souvent sous forme de pilier architectural ou de lanterne semblable à un tabernacle. Sa lumière protège les défunts des démons et des mauvais esprits.

Lanterne des morts, cimetière St Justus, Flums SG,

Mausolée: tombeau imposant, dont l'origine remonte à celui du roi Mausolos d'Asie Mineure (milieu du IVe s. av. J.-C.), comprenant une chambre funéraire soit inaccessible soit accessible et richement décorée. Il a été largement diffusé depuis la fin du XVIIIe siècle lorsqu'il a été interdit d'enterrer les morts dans les églises.



Mausolée, cimetière St Léonard, Fribourg FR, 1904

Ossuaire: du latin ossarium, partie du cimetière médiéval, souvent un bâtiment de deux étages destiné à la conservation des ossements apparaissant lors de la refection d'une tombe (Steinen/SZ, vers 1510; Naters/VS, 1514). Ce sont principalement les fémurs et les crânes qui sont conservés et entassés avec art derrière des ouvertures grillagées («fenêtres de l'âme»). Il n'est pas rare de voir dans l'ossuaire un autel servant à célébrer la messe des morts.

Rangée de tombes: à la fin du XVIIIe siècle, la fosse commune, alors le type de tombes le plus courant, est abondonnée au profit de la tombe individuelle ou en rangée, pour des raisons d'hygiène et sur ordre de police. L'introduction de la rangée de tombes a eu pour conséquence une certaine démocratisation du cimetière: les défunts sont enterrés les uns à côté des autres sans considération de leur prestige ou de leur rang. Contrairement au —caveau de famille, les tombes disposées en rangée prennent peu de place et ne nécessitent qu'une inscription modeste. Elles restent à leur emplacement durant 20 ans au moins.

<u>Tombeau</u>: caveau pourvu de murs, creusé dans le sol d'une église ou d'un cimetière et destiné à contenir un ou plusieurs cercueils (p. ex. tombeau des Habsbourg dans l'église du monastère de Königsfeld, XIVe s.). Dans les cimetières, de telles chambres funéraires apparaissent le plus souvent avec un aménagement architectural développé (→ mausolée), parfois aussi en rang sous des arcades.

<u>Tombe collective</u>: type de tombe apparu dans la plupart des cimetières, surtout dans les régions protestantes, parallèlement à l'augmentation des incinérations à la fin du XX^e siècle. il est dépourvu d'inscription distinctive, de sépulture, de tombeau, ne mentionne que rarement le nom du défunt (inhumation anonyme) et ne nécessite pas d'entretien.

Remarques concernant l'inventaire

L'architecture, le jardin et les tombes sont les principaux éléments d'un cimetière. Tandis que les bâtiments et les jardins sont facilement visibles lors d'une visite sur les lieux, les tombes, qui sont le plus souvent cachées, ne peuvent être répertoriées qu'au moyen d'un inventaire systématique. Ce dernier constitue la base essentielle sur laquelle on peut se fonder pour évaluer l'importance historique et artistique d'un cimetière.

Chaque lieu d'inhumation est étroitement lié à une église, à une ville et à l'histoire de cette dernière en relation avec les cimetières, et est modifié à plusieurs reprises au cours du temps. Pour effectuer un inventaire correct tenant compte des aspects historiques et architecturaux, il est indispensable d'étudier des sources et de consulter des ouvrages de référence. Ce genre de documents et les anciens plans de cimetières sont souvent conservés auprès des administrations de cimetières lorsqu'ils ne figurent pas aux archives.

Bibliographie

- Hauser, Albert: Von den letzten Dingen. Tod, Begräbnis und Friedhöfe in der Schweiz 1700 - 1990, Zürich 1994.
- Illi, Martin: Wohin die Toten gingen. Begräbnis und Kirchhof in der vorindustriellen Stadt, Zürich 1992.
- Schweizer Johannes: Kirchhof und Friedhof. Eine Darstelllung der beiden Haupttypen europäischer Begräbnisstätten, Linz an der Donau 1956.
- Zentralinstitut für Sepulkralkultur Kassel (Hg.);
 Sörries, Rainer (Bearb.): Grosses Lexikon der Bestattungs- und Friedhofskultur. Wörterbuch zur Sepulkralkultur. Tl. 1, Braunschweig 2002.

Rédaction: IBID Winterthour – M. Zutter, M. Fischer